



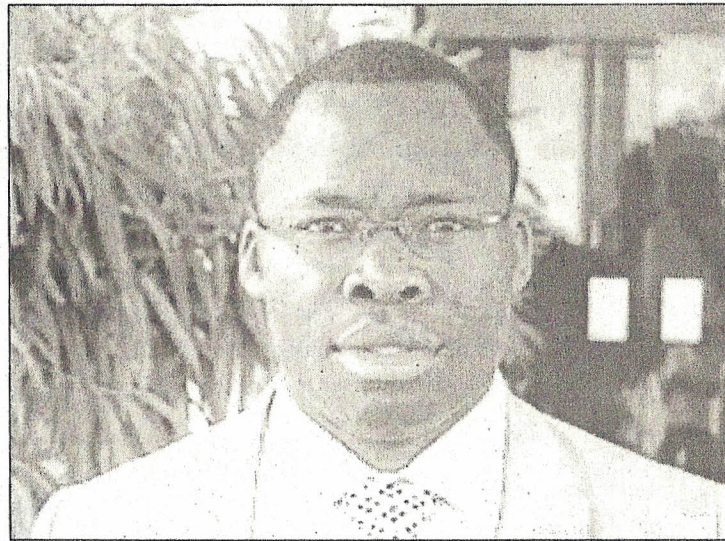
THIERRY TÉNÉ

## « Les répercussions pour les entreprises sont énormes »

Le directeur de l'Institut Afrique RSE explique les enjeux de l'implémentation de ces textes qui entrent en vigueur dès le 24 avril 2014.

Le Cameroun se prépare à l'armage aux emballages plastiques biodégradables d'ici avril prochain. Tout comme le traitement des déchets de manière générale va connaître une véritable révolution. Quels sont, selon vous, les enjeux d'une telle transition ?

Avec l'entrée en vigueur des différents textes signés par le gouvernement en 2012 et 2013, beaucoup de choses vont changer dans le domaine de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable. Déjà, il faut noter que les emballages de moins de 60 microns vont disparaître de la circulation, puisque que c'est interdit. Pour ceux de plus de 60 microns, il faut absolument un permis environnemental (PE). Et là, le choc ou les répercussions pour les entreprises



sont énormes. Et on a aussi appris que ce n'est pas seulement pour les producteurs des emballages plastiques. Mais, c'est également pour ceux qui produisent les verres, le métal, le sucre, etc. Donc, les enjeux ici c'est d'être en conformité avec tous ces textes. Ce qui aura d'ailleurs des répercussions sur le Camerounais moyen, puisque nos fameux produits de la brocante sont concernés. Les déchets électroménagers, électriques et électroniques que nos commerçants ont l'habitude d'importer seront touchés. On ne pourra plus les importer n'importe comment. Il me semble important qu'on perçoi-

ve tous les enjeux de cette réglementation où l'on voit que les autorités, à travers le ministère de l'Environnement, sont vraiment décidées.

Récemment, vous avez organisé un séminaire de formation sur le traitement des déchets au profit des entreprises. Et un autre est annoncé pour le 26 mars à Douala toujours sur le même sujet. Pourquoi toutes ces formations ?

On a pensé qu'il fallait avoir ce temps d'échanges avec les entreprises, question de savoir si déjà, elles comprennent les contours de ces différents arrêtés ministériels sur le passage des emballages non biodégradables aux biodégradables, sur la nécessité pour le Cameroun de traiter les autres types de déchets, qu'ils soient médi-

caux, électriques, électroniques ou industriels, etc. On s'est dit aussi qu'il fallait se rassurer que les entreprises comprennent les différentes articulations de ces textes. Et on n'a pas eu tort de le faire. Car, on a la chance d'avoir parmi nous un cadre du ministère de l'Environnement, qui apporte justement les éclairages dont les entreprises ont besoin pour s'arrimer. Heureusement, les entreprises comprennent que cela va leur coûter, à la fois sur le plan financier et sur le plan matériel et humain, pour mettre en place les stratégies nécessaires. Par exemple, elles ont appris qu'il va falloir obtenir un permis environnemental pour la gestion de leurs déchets.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
JRD